

VERS QUELS RELAIS M'ORIENTER : LES DIFFÉRENTS ACTEURS EXTERNES

UN GRAND NOMBRE D'ACTEURS EXTERNES PEUVENT CONSEILLER
LES AIDANTS ET LES AIDER À S'ORIENTER.



ADMINISTRATIONS ET ORGANISMES PUBLICS

Les administrations et organismes publics constituent la première interface des personnes dépendantes et de leurs aidants. Avant toute chose, il convient de s'assurer que les aidants ont bien sollicité les aides légales et extra-légales proposées par :

■ **Les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS)** présents dans chaque commune ou chaque regroupement de communes. Ils assistent les personnes dépendantes et les aidants dans la constitution de dossiers de demande d'aide sociale. Ils peuvent orienter les demandeurs vers les organismes ou les associations locales d'aide à la personne.





■ Les Centres Locaux d'Information et de Coordination

Gérontologique (CLIC). Les CLIC constituent un lieu d'écoute de proximité, de conseil et d'orientation. Les CLIC sont destinés aux personnes âgées et à leur entourage et évaluent les besoins des personnes en élaborant avec elles le cas échéant un plan d'aide individualisé.

■ Le Conseil départemental via les MDA (Maisons Départementales de l'Autonomie) et / ou les MDPH (Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées)

a pour mission d'informer, d'accompagner et de conseiller les personnes en situation de handicap ou les personnes vieillissantes en perte d'autonomie et leurs familles. Elles les informent sur les dispositifs et les aides financières existantes.

■ **Les organismes d'assurance maladie.** La sécurité sociale peut allouer, sous conditions, une allocation journalière dans le cadre du congé de solidarité familiale.

L'ACTION SOCIALE DE LA FÉDÉRATION AGIRC-ARRCO ET DE KLESIA

■ **L'aide aux aidants** constitue une des 4 orientations prioritaires déterminées par l'Agirc-Arrco pour la période 2019-2022. À ce titre, de nombreuses actions sont menées par la fédération et par KLESIA afin de renforcer la politique de prévention et d'accompagnement des aidants et du grand âge.

■ Une application dédiée : **Ma Boussole**

Sous l'égide de la Fédération Agirc-Arrco, KLESIA développe actuellement l'application **Ma Boussole** avec l'ambition d'être aux côtés des proches aidants. L'objectif est de centraliser l'accès aux informations et aides disponibles pour leur faire gagner du temps et de l'énergie, et ainsi prévenir les risques d'épuisement.

À la différence des sites existants, Ma Boussole est un service digital qui propose un parcours intuitif avec des réponses claires, fiables et personnalisées : des témoignages sur les moments clés dans l'accompagnement d'un proche, des préconisations de solutions géolocalisées correspondant à la situation du couple aidant-aidé, et un simulateur d'éligibilité aux aides financières.

En premier lieu sur le département de l'Hérault, **Ma Boussole** s'insère dans une approche omni-canal et territoriale avec un accueil physique au sein de l'Espace Aidants et un bus itinérant qui sillonne le territoire. En 2019, Ma Boussole s'adressera d'abord aux aidants de personnes atteintes des maladies d'Alzheimer, de Parkinson et touchées par un AVC, avant de s'ouvrir plus largement à tous les aidants résidant en France et aux autres pathologies.

LE SECTEUR ASSOCIATIF

Le secteur associatif fournit une contribution importante à l'accompagnement des aidants. Certaines de ces associations sont spécialisées sur l'aide aux aidants et proposent différents services : dispositifs de répit proposés aux aidants, soutien psychologique, formation des aidants, vacances pour tous...

Petit zoom de nos partenaires KLESIA :

■ **Avec nos proches** : « Avec nos proches » révolutionne la téléphonie sociale en proposant une ligne dédiée à l'écoute, au soutien et à l'orientation des aidants familiaux (tél : 01 84 72 94 72)

Ce dispositif national disponible 7 jours sur 7 de 8h00 à 22h00 propose, pour le coût d'un appel local, un partage d'expériences entre aidants et anciens aidants, formés et expérimentés.

Rompre l'isolement et la solitude des proches aidants en leur proposant un espace de parole libre et ouvert à tous, et en même temps les soutenir et les orienter vers des dispositifs d'aides existant sur les territoires, telles sont les missions de l'association Avec nos Proches.

■ **Café des aidants AFA** : les cafés des aidants sont des lieux, des temps et des espaces d'information destinés à tous les aidants, quel que soit l'âge et la pathologie de son proche.

Ces rencontres ont lieu une fois par mois et sont animées par un psychologue, expert de l'accompagnement et par un travailleur social, ayant une connaissance des dispositifs existants (locaux et nationaux) pour l'information et l'orientation des aidants. À chaque rencontre, une thématique est abordée pour amorcer des échanges autour de son vécu d'aidant.

■ **Séjours de répit Œuvres Falret** : des séjours conçus pour les personnes directement concernées par des troubles psychiques et leurs proches aidants.



■ **Réseau passerelles** : faciliter le départ en vacances des aidants ayant un enfant en situation de handicap par la mise à disposition d'un hébergement adapté, la possibilité de confier leur enfant en situation de handicap et une aide dans l'organisation de la vie quotidienne le temps du séjour.

■ **Vacances Répit Familles (VRF)** : villages de vacances dotés d'une structure médico-sociale avec des activités différenciées pour l'aidant et l'aidé. 3 sites existants pour répondre aux différentes situations rencontrées : handicap moteur, personnes âgées dépendantes, maladies invalidantes rares, neurologiques dégénératives ou neuromusculaires.

■ **Equiphoria** : séjours de répit et thérapeutiques utilisant le cheval comme vecteur de soin. Le programme est indiqué dans le cas de troubles du développement, troubles dégénératifs, troubles post-traumatiques, rupture sociale de l'aidé. Une équipe médicale pluridisciplinaire, assistée de spécialistes équins, propose un programme personnalisé, avec une prise en charge adaptée en fonction des troubles et des besoins de l'aidé et de l'aidant.

■ **Séjours Hors du Temps Siel Bleu** : partir avec ses proches pour les jeunes atteints de maladie grave. Séjour de 5 jours pour le jeune malade et 3 proches aidants, afin de permettre à chacun de retrouver sa place malgré la maladie et de sortir d'un quotidien structuré par les soins.

